

l'égard d'autres problèmes courants de contrôle des armements comme la démilitarisation du lit des mers.

Une nouvelle dimension a été donnée aux activités de l'OTAN à la suite d'une décision, prise en novembre, de créer un Comité pour l'étude des problèmes de la société moderne; cet organisme doit permettre des échanges de vues entre États membres sur les problèmes de l'environnement et stimuler les initiatives conjointes dans ce domaine de plus en plus important. Le nouveau comité a tenu sa première réunion en décembre.

Pendant la période à l'étude, l'engagement le plus important du Canada en matière de maintien de la paix est resté l'affectation d'un contingent à la Force des Nations Unies à Chypre. A la fin de l'année, la Force comptait environ 560 Canadiens et, vu la décision prise par le Conseil de sécurité de prolonger le mandat de l'UNFICYP, le Gouvernement a accepté de maintenir la participation canadienne. Bien que les conditions dans l'île soient demeurées relativement stables durant toute l'année, les progrès vers un règlement politique de la question ont été d'une lenteur décourageante. Toutefois, les parties au différend ont reconnu que les négociations intercommunales devaient continuer, et la présence de la Force des Nations Unies a été considérée comme un élément important pour la préservation des conditions dans lesquelles ces entretiens pouvaient se poursuivre. Le Canada a également continué de fournir des observateurs militaires à l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient, ainsi que des observateurs et équipages militaires pour le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan.

Les programmes d'aide militaire exécutés par le Canada durant la présente décennie en réponse aux demandes d'un groupe de pays en voie de développement ont diminué en importance en 1969. Cette tendance continuera, le programme pour la Tanzanie se terminant au début de 1970 à l'expiration de la période prévue de cinq ans. En vertu de l'entente qui prévoyait des stages de formation dans les établissements de défense canadiens et l'envoi d'une équipe d'instructeurs en Tanzanie, le Canada a aidé ce pays à développer sa force armée et lui a fourni une escadre de transport aérien militaire. L'aide militaire canadienne au Ghana s'est maintenue au même niveau qu'en 1968 et le travail de l'équipe canadienne a été complété par des stages de formation au Canada pour quelques membres des Forces armées ghanéennes. Dans le cadre de l'ensemble du programme d'aide militaire, environ 103 membres des Forces armées de 10 pays en voie de développement ont suivi des cours au Canada pendant l'année. Au fur et à mesure que s'achèvent les principaux programmes, les activités d'aide militaire du Canada feront en outre l'objet d'autres restrictions du fait des limites imposées en matière de dépenses gouvernementales.

Comme dans le passé, le ministère a détaché un agent de classe supérieure auprès du Collège de la Défense nationale; cet agent agit en qualité de membre du personnel de direction et aide à organiser les tournées annuelles du Collège en Amérique du Nord et outre-mer. En outre, le Service des affaires politico-militaires a fourni des agents du ministère pour des conférences sur divers aspects des affaires internationales au Collège de la Défense nationale et à d'autres établissements des Forces armées canadiennes. Le Service joue également un rôle de liaison pour l'organisation des visites de navires de la marine canadienne dans d'autres pays et l'obtention des permis de survol et d'atterrissage militaires.